



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. le Maire
M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/159

ANRU 08.24 Réaménagement des exutoires pluviaux des Cannes et Salines: Modification de l'Autorisation de Programme (AP)

M. le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2011/148 du 14 mars 2011, le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour le réaménagement de trois exutoires pluviaux aux Cannes et aux Salines permettant une mise à niveau des capacités d'évacuation des eaux issues d'épisodes hydrologiques importants dans un souci de réduction et de gestion de ce risque majeur.

Par délibération n° 2015/110, cette opération a été intégrée dans le budget annexe ANRU pour un montant de **9 000 873.68 € TTC**.

L'avancement des travaux et notamment le surcoût lié à la géotechnique et au sous-sol, conduit à modifier et ajuster le coût de cette opération pour un montant d'autorisation de programme de **9 699 248 € TTC**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier l'autorisation de programme à hauteur de **9 699 248 € TTC**

Crédits antérieurs : 3 776 873, 68 €

CP 2015 : 5 224 000 €

CP2016 : 698 374.32€

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2015 seront modifiés lors d'une prochaine étape budgétaire par décision modificative.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
et après en avoir délibéré.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} juin 2015 ;

Considérant la nécessité pour la Ville poursuivre son effort en matière de gestion des risques hydrologiques ;

APPROUVE

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

La modification de l'Autorisation de Programme à hauteur de **9 699 248 € TTC**

Crédits antérieurs : 3 776 873, 68 €

CP 2015 : 5 224 000 €

CP2016 : 698 374.32€

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2015 seront modifiés lors d'une prochaine étape budgétaire par décision modificative.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150601-2015_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

Laurent MARCANGELI